

La part des ménages en difficulté économique et sociale est plus élevée à Saint-Étienne Métropole que dans les agglomérations lyonnaise et grenobloise.

Saint-Étienne et les communes des vallées du Gier et de l'Ondaine (de Rive-de-Gier à Firminy en passant par Saint-Étienne) sont les villes où les signes de précarité sont les plus importants. Une localisation fine des populations en difficulté met en évidence de grands espaces qui concentrent les situations de pauvreté. Ces derniers dépassent, la plupart du temps, les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'espace de précarité le plus important se situe dans le centre de Saint-Étienne.

Maud Coudène

La préfecture de la Région Rhône-Alpes et la Direction Régionale de l'Insee ont souhaité améliorer l'observation locale des problèmes sociaux en dépassant les limites géographiques traditionnelles. Les acteurs intervenant sur l'agglomération stéphanoise (Préfecture de la Loire, St-Étienne Métropole, CAF, agence d'urbanisme, Conseil Général de la Loire, MIE, DRASS), ainsi que les principales communes concernées, ont été étroitement associés tout au long de l'étude.

Saint-Étienne Métropole : la pauvreté concerne toutes les grandes communes de l'agglomération

La mise en œuvre de la politique de la ville nécessite une connaissance fine de la localisation des ménages pauvres. Une première approche peut être effectuée à l'échelle des agglomérations et des communes.

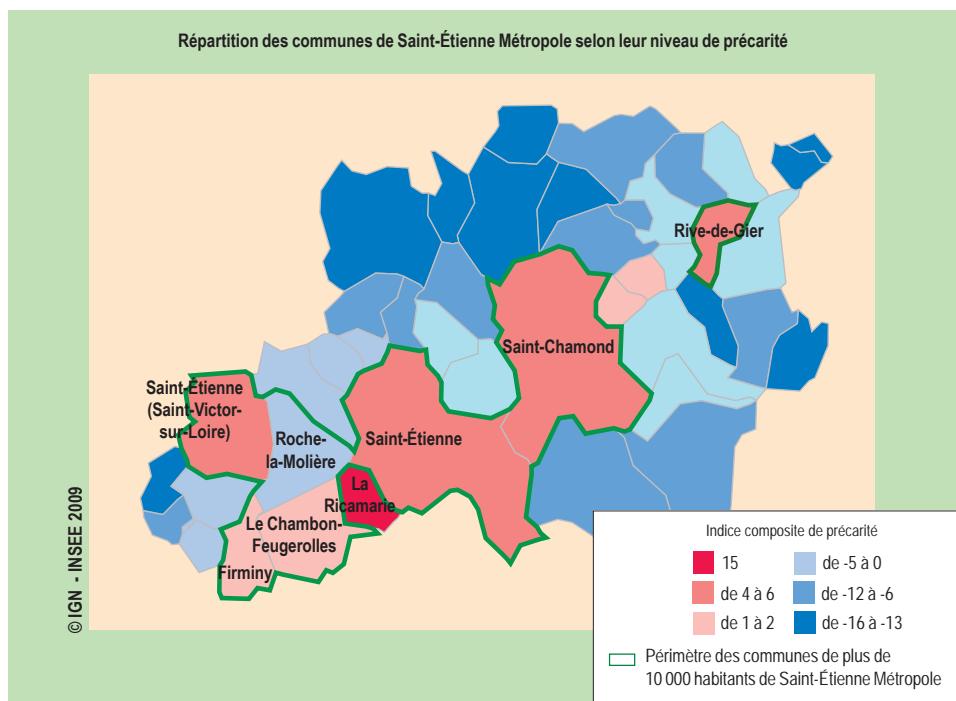
La précarité des ménages dans la communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole est plus importante que dans le Grand Lyon et Grenoble Alpes Métropole. Cette précarité est mesurée grâce à neuf indicateurs¹ qui permettent d'évaluer à la fois la précarité monétaire, la précarité des familles en difficulté et la précarité liée à l'emploi. Ces indicateurs sont pertinents pour analyser la précarité de la quasi-totalité de la population à l'exception

notable des personnes âgées et des étudiants². Excepté la part des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) et celle des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), tous les indicateurs sont plus élevés dans l'agglomération de Saint-Étienne. Les signes de précarité se concentrent sur les communes de l'agglomération les plus denses : Saint-Étienne et les communes des vallées du Gier et de l'Ondaine (de Rive-de-Gier à Firminy). Les indicateurs sont beaucoup plus

¹ La liste des neuf indicateurs est donnée dans l'encadré méthodologique.

² Les personnes âgées de 65 ans et plus ne sont pas ou peu prises en compte dans les indicateurs CAF et Cnam (sources utilisées pour l'étude) et elles sont de fait exclues des indicateurs liés à l'emploi et au chômage. Il en est de même pour les étudiants.

Pauvreté et précarité touchent les communes les plus importantes de l'agglomération



De Rive-de-Gier à Firminy : les indicateurs au rouge

faibles dans les autres communes de l'agglomération. Cette répartition est différente de celle des agglomérations grenobloise et lyonnaise. À Grenoble Alpes Métropole, la précarité se concentre principalement à Grenoble et diminue avec l'éloignement de la ville centre. Dans le Grand Lyon, elle se concentre dans la proche banlieue est de Lyon. À Saint-Étienne Métropole, les indices de pauvreté et de précarité sont très importants à Saint-Étienne mais également dans les banlieues. Cette configuration traduit une forte mixité sociale à l'échelle communale, fruit du passé industriel et minier de l'agglomération.

Les communes qui concentrent les signes de précarité ne sont pas toutes concernées de la même manière par les différents types de précarité analysés : monétaire, familiale et celle liée à l'emploi.

Les trois types de précarité sont très présents en même temps dans seulement deux communes, La Ricamarie et Rive-de-Gier. La

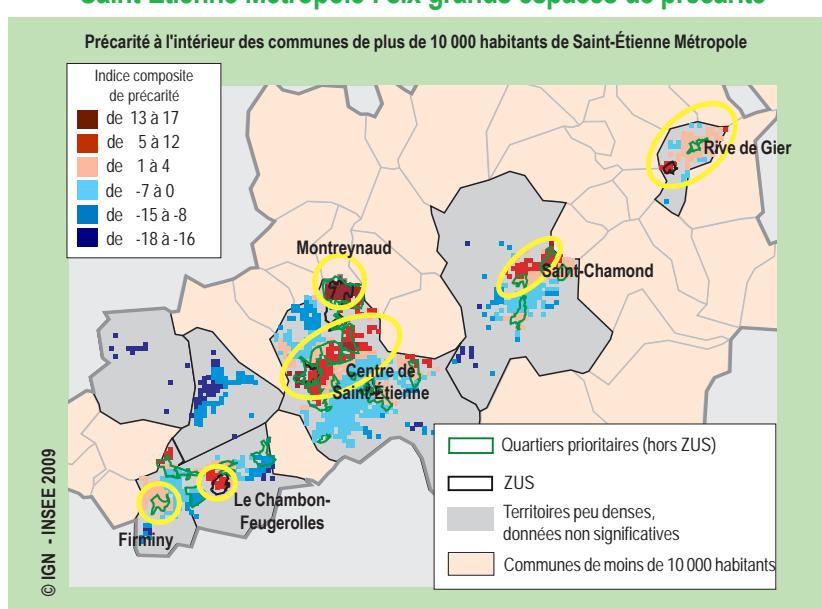
Ricamarie est la commune où les indicateurs sont les plus élevés. Rive-de-Gier présente, quant à elle, à la fois une importance marquée de couples à bas revenus avec au moins deux enfants, de bénéficiaires du RMI, de l'allocation parents isolés (API) et de la CMUC.

Après La Ricamarie, Saint-Étienne est la deuxième commune où les signes de précarité sont les plus importants. Elle est surtout concernée par la précarité monétaire et la précarité liée à l'emploi. Elle est la seule dans ce cas parmi les communes de l'agglomération qui présentent des signes de précarité. Ceci s'explique par la présence importante de personnes isolées. De plus, la part moins importante du parc HLM, autour de 20 % contre, en moyenne, 36 % dans les autres communes, explique aussi la moindre présence des familles en difficulté.

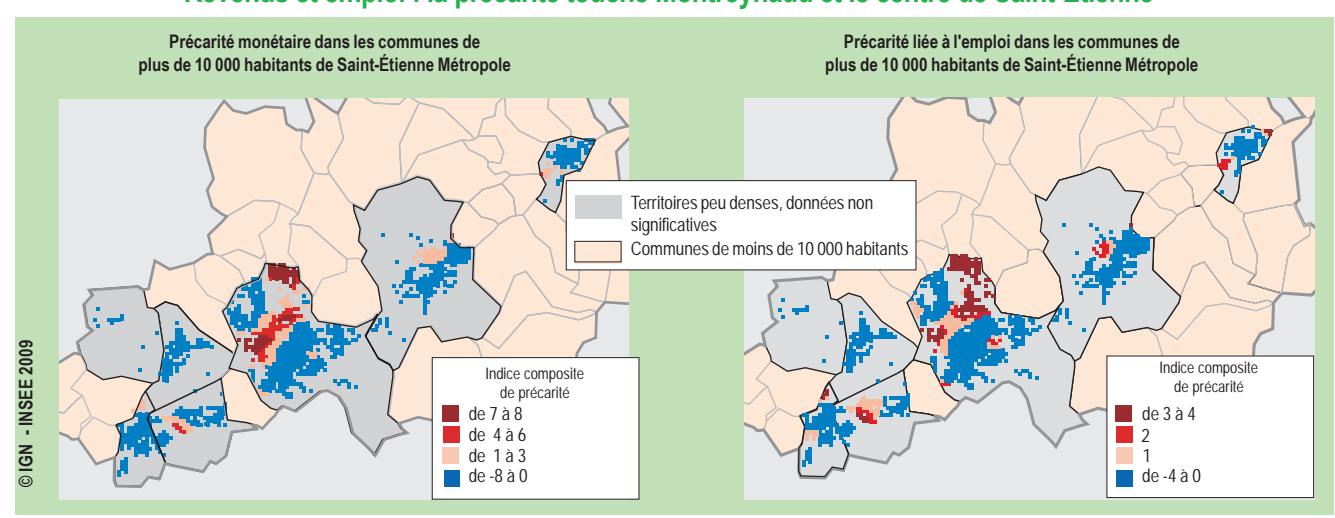
À l'inverse de Saint-Étienne, Firminy, l'Horme et La Grand-Croix ont une précarité liée aux familles en difficulté plus élevée que dans l'ensemble de l'agglomération. Saint-Chamond cumule cette forme de pauvreté avec un nombre élevé de bénéficiaires du RMI. Le Chambon-Feugerolles se caractérise par le nombre élevé de chômeurs non qualifiés.

La situation dans une commune est souvent différente d'un quartier à un autre. Saint-Étienne illustre très bien ce phénomène. La situation économique et sociale des ménages est très différente entre Montreynaud et Saint-Victor-sur-Loire.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants (Saint-Étienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Firminy, le Chambon-Feugerolles et Roche-la-Molière), il est possible de localiser les ménages en difficulté. Ceci permet de repérer des poches de précarité au sein d'une ville. À l'exception de Roche-la-Molière, toutes sont des communes qui présentent une forte précarité. Elles concentrent au total 70 % des habitants de Saint-Étienne Métropole, mais 80 % des populations en difficulté.



Revenus et emploi : la précarité touche Montreynaud et le centre de Saint-Étienne



La pauvreté dépasse les périmètres des quartiers prioritaires

L'ensemble des résultats suivants ne concernent que les six communes de plus de 10 000 habitants de la zone.

La plupart des espaces de précarité sont des quartiers prioritaires définis dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Cucs), signé entre l'agglomération et l'État en juillet 2007. La concordance entre le périmètre des quartiers prioritaires et celui de ces espaces de précarité n'est cependant pas parfaite. À différents endroits, ces espaces débordent des périmètres des quartiers prioritaires. Dans le nord de Saint-Chamond, il y a, par exemple, une continuité entre les quartiers prioritaires du "Centre Ville" et du "Crêt de l'Eillet/Saint-Julien". Au Chambon-Feugerolles, la zone s'étend au nord ouest de la ZUS de "La Romière-Le Bouchet". À l'inverse, certains quartiers prioritaires ne ressortent pas comme des zones de surreprésentation de la précarité, comme "Solaure" et "la Dame Blanche" à Saint-Étienne, "Gaffard" et "Montrambert/Méline" au Chambon-Feugerolles. Ce type de constat avait déjà été fait lors d'une étude similaire sur Grenoble Alpes Métropole.

La précarité et la pauvreté se localisent souvent au cœur même des communes. Les centres villes de Saint-Étienne, de Rive-de-Gier, du Chambon-Feugerolles et de Saint-Chamond, sont des espaces au sein desquels la précarité est surreprésentée. Dans l'agglomération de Grenoble, un tel espace avait été identifié dans le centre ville, mais il n'était pas aussi important qu'à Saint-Étienne et les centres villes des autres communes n'étaient pas concernés. Dans le centre ville des grandes communes de Saint-Étienne Métropole, le logement ancien tient souvent lieu, de fait, de logement social.

Six grands espaces identifiés : sur l'ensemble des six communes de plus de 10 000 habitants, six grands espaces de précarité apparaissent. Ils se répartissent sur chacune des communes, hormis Roche-la-Molière. Saint-Étienne en compte deux. Chacun de ces espaces présente des

caractéristiques propres. Mais excepté les centres de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier, tous ont pour point commun la forte présence du logement social. Dans chacun de ces espaces, le type de précarité qui ressort systématiquement est celui des familles en difficulté, sauf pour le centre de Saint-Étienne. **Centre de Saint-Étienne, un grand nombre de personnes isolées :** le centre de Saint-Étienne est l'espace de pauvreté et de précarité le plus important du fait de sa taille et de son poids démographique. Il forme un arc de cercle qui part du "Soleil Bardot" et qui va jusqu'à "La Cotonne Montferré" en passant par les quartiers prioritaires "Crêt de Roc", "République, Chappe", "Marengo, Jacquard", le sud de ce quartier (hors zone prioritaire), "Tarentaise, Beaubrun, Séverine"³ et "Montmartre". Au sein des communes de plus de 10 000 habitants de l'agglomération, cet espace rassemble un tiers des bénéficiaires de la CMUC et un tiers des bénéficiaires du RMI.

Outre sa taille, le centre de Saint-Étienne se démarque des autres espaces par le type de précarité qui le concerne et ses caractéristiques sociodémographiques. Il est touché par la précarité liée aux familles en difficulté uniquement dans les extrémités est ("Soleil Bardot") et ouest ("Tarentaise, Beaubrun, Séverine"). Le reste de l'espace est surtout concerné par une précarité monétaire et une précarité liée à l'emploi. C'est le seul endroit où la part des bénéficiaires du RMI est surreprésentée. Les caractéristiques sociales des autres espaces en difficulté, comme un logement social important ou des revenus fiscaux très faibles, n'apparaissent pas dans le centre de Saint-Étienne. Dans cet espace, ce sont surtout des travailleurs pauvres et des personnes isolées qui sont en précarité. Ils cohabitent avec une population moins touchée.

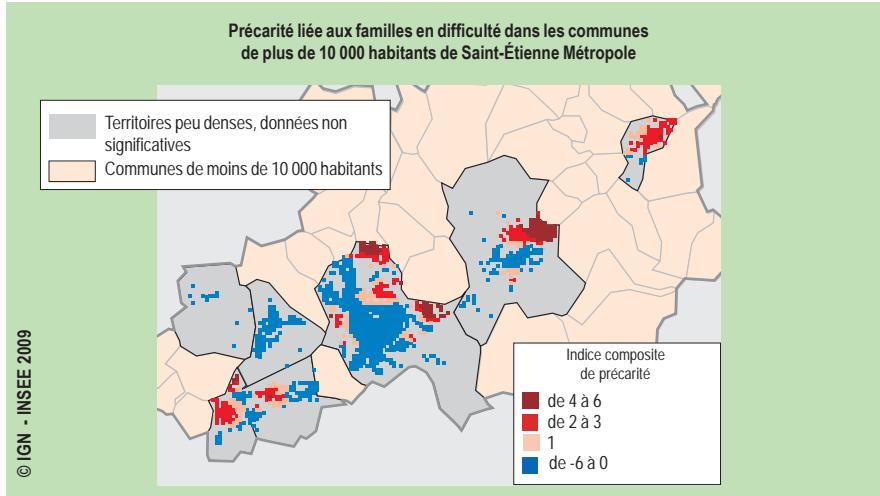
Montreynaud, un espace où les indicateurs sont les plus élevés : Montreynaud se démarque par les valeurs très importantes que prennent les indicateurs de précarité et de pauvreté. Ils atteignent tous leur valeur maximale dans cet espace. Dans une moindre mesure, les autres ZUS de l'agglomération, "le Grand Pont", "Tarentaise, Beaubrun, Séverine", et "La Romière-le Bouchet" présentent la même caractéristique. La quasi-totalité des indicateurs de précarité sont en surreprésentation. Leur valeur reste cependant moins élevée qu'à Montreynaud.

À Rive-de-Gier, la précarité couvre pratiquement l'intégralité du territoire communal. Cette zone englobe la ZUS "le Grand Pont" et le Cucs "Centre ancien" mais elle s'étend bien au-delà. La ZUS se démarque de ce grand ensemble, cumulant les trois types de précarité ; le reste de l'espace se caractérise surtout par une surreprésentation de la précarité liée aux familles en difficulté, les familles monoparentales principalement.

³ Ce quartier s'appelle désormais "Tarentaise, Beaubrun, Couriot"

Des centres villes particulièrement touchés

Précarité liée aux familles : le centre de Saint-Étienne épargné



Quatre sources et neuf indicateurs principaux

Quatre sources sont mobilisées dans cette étude : les données des caisses d'allocations familiales (CAF), de l'ANPE, des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et de la caisse nationale d'assurance maladie (Cnam). Toutes portent sur l'année 2006, sauf celles de la Cnam (2007).

Dans les données CAF, les étudiants et les personnes de plus de 65 ans n'ont pas été pris en compte : ils sont très mal représentés dans cette source. Plus généralement, les personnes âgées et les étudiants en situation de précarité sont mal cernés par les 4 sources mobilisées.

Neuf indicateurs ont été retenus pour calculer le cumul des signes de précarité, suivant les thèmes :

Précarité monétaire :

- Part des allocataires CAF vivant sous le seuil des bas revenus (revenu mensuel par unité de consommation inférieur à 845 euros en 2006).
- Part des allocataires CAF dont les revenus dépendent à plus de 50 % des allocations.
- Part des assurés sociaux de la Cnam

bénéficiant de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).

- Part des allocataires CAF percevant le RMI.

Précarité de l'emploi :

- Part des demandeurs d'emploi de catégorie 1, inscrits à l'ANPE parmi les salariés du secteur privé (DADS) et parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

- Part des demandeurs d'emploi de faible qualification (employés et ouvriers non qualifiés) de catégorie 1 à l'ANPE parmi les salariés du secteur privé (DADS) et parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

Précarité liée aux familles en difficulté :

- Part des allocataires CAF vivant sous le seuil des bas revenus et en famille monoparentale (allocataires isolés avec au moins un enfant à charge).
- Part des allocataires CAF vivant sous le seuil des bas revenus et en couple avec 2 enfants ou plus.
- Part des allocataires CAF bénéficiaires de l'allocation parent isolé (API).

À Saint-Chamond, l'espace de précarité concerne le centre et le centre-est de la commune. Il y a une continuité entre les trois quartiers prioritaires "Fonsala", "Crêt de l'Oillet/ Saint-Julien" et "Centre Ville". C'est dans "Crêt de l'Oillet/ Saint-Julien" et le nord du quartier "Centre Ville" que la précarité est la plus forte. Comme à Rive-de-Gier, la précarité qui ressort le plus est celle des familles en difficulté, en couple ou monoparentales. L'ouest de cet espace est aussi concerné par les bénéficiaires de la CMUC, les demandeurs d'emploi qualifiés ou non. Cet espace se caractérise par une forte implantation de logements sociaux.

À Firminy, la poche de précarité englobe "Firminy Vert" et s'étend au nord de ce périmètre. Elle ne se situe pas dans le centre de la commune. Elle se caractérise par une surreprésentation de logements sociaux. Les familles en difficulté sont des familles monoparentales. Dans le sud de cet espace, les chômeurs non qualifiés sont très présents.

Au Chambon-Feugerolles, la précarité présente dans la ZUS de "La Romière-Le Bouchet" s'étend à l'ouest, jusqu'au centre ville. Comme dans les communes précédentes, la précarité touche surtout les familles. Le nord de cet espace est concerné par la précarité des familles monoparentales à bas revenus alors que dans le sud, ce sont les couples à bas revenus avec au moins deux enfants qui sont surreprésentés. Dans l'ensemble de l'espace, les allocataires CAF à bas revenus sont très présents ainsi que les demandeurs d'emploi. ■

Identifier des espaces de précarité au sein des villes

Une étude en trois étapes :

- 1 Mobilisation de données statistiques localisées à l'adresse. Ces données sont agrégées sur une grille de carreaux d'un hectare puis "lissées" grâce à des techniques d'analyse spatiale. Elles sont alors cartographiées sur un maillage d'environ 200 m sur 200 m, la valeur estimée de chaque carreau prenant en compte les valeurs des carreaux voisins. Cette méthode permet de mettre en évidence les zones de surreprésentation et de sous-représentation pour chaque indicateur étudié.

- 2 Synthétisation des cartes relatives aux neuf indicateurs retenus, afin d'identifier les espaces cumulant les indices de précarité. Un calcul est effectué pour chaque carreau en codant puis en additionnant les valeurs observées pour chaque indicateur : de + 2 (forte surreprésentation de la population étudiée) à - 2 (forte sous-représentation) en passant par 0 (représentation proche de la moyenne). Ainsi, plus le total est élevé pour un carreau, plus les signes de précarité sont nombreux.

- 3 Cartographie de cet indicateur composite de précarité par carreau afin de visualiser les espaces de précarité, avec une déclinaison par thème : précarité monétaire, liée à l'emploi et aux familles en difficulté.

Cette méthode permet de s'affranchir des découpages existants (périmètres communaux, quartiers en politique de la ville). Son objectif n'est pas de délimiter des périmètres précis.

Les calculs de surreprésentation sont effectués par rapport à la moyenne des 6 communes de plus de 10 000 habitants. De ce fait, certaines communes ou certains quartiers ne sont concernés par aucun espace de précarité identifié, ce qui ne signifie pas pour autant que les disparités sociales n'existent pas.

Par ailleurs, la méthode ne prend pas en compte les personnes sans logement, qui par définition ne peuvent pas être localisées.

Pour en savoir plus

- " Précarité dans l'agglomération de Grenoble : pas uniquement dans les zones urbaines sensibles ", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n° 99, novembre 2008.

INSEE Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, décembre 2009

© INSEE 2009 - ISSN 1165-5534